

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2017

1- FINANCES

1.1 Versement des indemnités de fonction au Maire et aux adjoints au Maire -Délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
VU les arrêtés municipaux du 7 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;
VU la délibération du Conseil Municipal n°2014-022 du 07 avril 2014 ;
VU le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Premier adjoint au Maire à 8,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Deuxième adjoint au Maire à 6,60% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Troisième adjoint au Maire à 6,60% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Quatrième adjoint au Maire à 6,60% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- DECIDE que les indemnités seront versées mensuellement.

1.2 Taxes locales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les taux des taxes directes locales de 1,5 %. Les taxes n'ont pas subi d'augmentation depuis 2012 et il convient de faire face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement et à la baisse des dotations. La délibération sera soumise au vote lors de la séance de vote du budget.

2- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

2.1 Réhabilitation de la mairie : avenants de travaux lot n°1, 3 et 4 - Délibération

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le Code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil Municipal n°2017-001 du 30/01/2017 relative à l'opération de réhabilitation de la mairie de Saint-Andras

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2014-021 du 07/04/2014 relative aux délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de réhabilitation de la mairie de Saint-Andras.

Lot n°01 DEMOLITION – GROS OEUVRE

Attributaire : Entreprise : SARL GUINET COLLET-BEILLON – 38, Route du Marais – 38730 VALENCOGNE

Montant du marché initial : 57 667,00 € HT Avenant n°1 montant : 4 070 € HT

Nouveau montant du marché : 61 737 € HT

Objet : Reprise intégrale du plancher , réalisation de 6 longrines de 10 m de longueur chacune, décaissement, fouilles en rigole et évacuation des terres.

Lot n°03 MENUISERIES INTERIEURES

Attributaire : Entreprise : CHANUT SAS – 20, Rue Molière – BP 30095 38302 BOURGOIN-JALLIEU CEDEX

Montant du marché initial : 71 513,00 € HT Avenant n°1 montant : 2 100 € HT

Nouveau montant du marché : 73 613€ HT

Objet : mise en place d'un plancher temporaire entre le nouveau solivage et le plancher définitif : fourniture et pose de dalles DFP bouvetées

Lot n°04 MENUISERIES INTERIEURES

Attributaire : Entreprise : SARL la Belmontoise – 62, rue de la Fabrique 38110 CESSIEU

Montant du marché initial : 19 364,00 € HT

Avenant n°1 montant : 880 € HT

Nouveau montant du marché : 20 244 € HT

Objet : réalisation de caissons en partie haute de 11 menuiseries pour préserver les menuiseries actuelles et mettre en œuvre les nouvelles menuiseries.

AUTORISE le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

DECIDE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Dans les travaux supplémentaires non prévus au départ il faut citer le tableau électrique qui doit être déplacé.

Le fleurissement des abords par la Commission des Fleurs est terminé.

2.2 Acquisition de la maison Forque – Délibération

Le Maire explique à l'Assemblée que la maison Forque située 2, Route du Centre est en vente. Il explique cette bâtisse se situe au carrefour de Vercours et que son acquisition permettrait un réaménagement du carrefour et une amélioration significative de la sécurité à cet endroit. Il propose donc de l'acquérir.

Il donne lecture du compromis de vente et demande à l'Assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de l'acquisition de la parcelle cadastrée C30 d'une surface de 01a 14 ca.

PRECISE QUE cette acquisition se fera au prix de 40 000 € (quarante mille euros).

DESIGNE l'étude de Maître Charles BAUD, Notaire à Les Abrets, pour rédiger l'acte authentique.

AUTORISE le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document utile relatif à cette acquisition.

2.3 Autres acquisitions

Le géomètre a borné le terrain qui doit être acquis en face de l'école.

La recherche de terrain continue en vue de l'installation de la cabane des chasseurs (préfabriqué).

3- INTERCOMMUNALITE

Les élus décident qu'il n'est pas utile que l'employé communal participe à la journée de formation pour les alternatifs aux pesticides le 31 mars, peu ou pas de pesticides étant utilisés sur la commune.

Le Maire explique que la Communauté de Communes va être chargée du développement durable, une nouvelle compétence obligatoire. Par contre les actions de sensibilisation menées dans ce cadre ne bénéficieront pas de fonds de soutien de l'Etat.

La piscine des Abrets en Dauphiné va être entièrement refaite par la Communauté de Communes.

La garderie itinérante a commencé sur Saint-Ondras. Elle se déroule tous les mercredis à la salle des fêtes.

4- DIVERS

Comptes-rendus de réunions

- Valérie GUINET : présentations des propositions commerciales de mobilier, de vidéoprojecteur et d'écran pour la nouvelle mairie.

- Fabien TERRAZ : SEDI

- Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX : programme de prévention « bien vieillir » en direction des personnes âgées dépendantes et isolées, pris en charge par les caisses de retraites ; organisé sous forme de 10 ateliers pour 15 personnes à la Tour du Pin, Virieu conservant son système « démarche ». A Fitialieu le 16 mai, rassemblement « Prescri'Bouge ».

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 10 AVRIL 2017 A 20H30